



## Association « l'écriture prend le large »

### Règlement du concours d'écriture enfants « Raconte- moi la forêt »

#### Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre du prochain festival littéraire et artistique de THENAC(17) prévu du **22 au 24 Mars 2019** sur le thème « Forêts des hommes - Forêts du monde », l'association l'écriture prend le large propose aux enfants un concours de nouvelles illustrées.

**Ce concours est ouvert dès maintenant jusqu' au 11 décembre 2018 inclus.**

**Le thème retenu est :**

**« Raconte- moi la forêt »**

Voici une suggestion de thèmes parmi lesquels il est possible de choisir :

Aventure en forêt.

Mystérieuse forêt.

Forêt enchantée.

Forêt hantée.

(Thème à préciser dans le bulletin de participation)

#### Article 2 : Participants

Le concours est ouvert aux enfants selon les tranches d'âges suivantes : CE2 puis CM1/CM2 et classes de 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>.

Le concours est ouvert à tous de manière collective ou individuelle (classe, bibliothèque/médiathèque ...)

#### Article 3 : Modalités de participation

Chaque nouvelle et ses illustrations doivent être une création personnelle et seront présentées sans signature ou signe distinctif. La nouvelle et les illustrations doivent être réalisées sur un support papier de **format A4** et ne comporter que **2 pages recto verso avec 3 dessins minimum**.

Toutes les techniques d'écriture et d'illustration sont acceptées : encre, stylo, aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de texte et/ou de dessin numérique). Les dessins et/ou illustrations devront être à plat, sans volume.

Le formulaire de participation et d'autorisation parentale disponible sur le site internet de l'association doit obligatoirement accompagner chaque nouvelle.

Si ce document n'est pas présent dans l'envoi, la nouvelle ne sera pas prise en compte.

La participation à ce concours est gratuite.

Une seule nouvelle illustrée par enfant est autorisée.

#### Article 4 : Acheminement des nouvelles

La nouvelle et le formulaire de participation doivent être envoyés ou déposés non pliés au plus tard le 11 décembre 2018, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Association « l'écriture prend le large »

Concours de nouvelles enfants

**Prevost Emeline**

**6 chemin de la Balloterie**

**17460 Thénac**

Aucun accusé de réception ne sera fourni.

Les dossiers reçus seront répartis en fonction de l'âge de l'enfant (article 2 ci-avant).

## **Article 5 : Droit d'auteur**

En signant le formulaire de participation, chaque enfant autorise l'utilisation de son œuvre et certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur de la nouvelle et des illustrations. Il autorise l'organisateur (association l'écriture prend le large) à reproduire et utiliser cette œuvre dans tout support de communication de l'association (site internet, Facebook, carte de vœux et autres publications).

## **Article 6 : Désignation des gagnants**

Les membres du jury jugeront chacune des œuvres reçues selon les critères suivants :

- respect du thème choisi
- application dans la réalisation
- originalité

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Le jury se réserve la possibilité de décerner un « coup de cœur » dans chacune des séries.

Chaque gagnant sera averti par courrier individuel à partir du 4 mars 2019

Les nouvelles gagnantes seront publiées sur le site internet de l'association : [salondulivrethenac.fr](http://salondulivrethenac.fr)

Chaque participant pourra également y consulter les résultats du concours.

## **Article 7 : Prix**

Trois prix seront décernés à l'issue du concours dans chacune des catégories d'âges définies ci-avant.

Il s'agira de bons d'achat et/ou cadeaux d'une valeur de 50€ - 30 € et 20€.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

La remise des prix est prévue le samedi 23 mars 2019 vers 18 h pendant le déroulé du festival littéraire.

La présence des lauréats est vivement souhaitée pour la distribution des prix.

## **Article 8 : Non restitution**

Les œuvres reçues ne seront pas restituées aux participants.

## **Article 9 : Acceptation du règlement**

La participation au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement et le formulaire d'inscription, sont téléchargeables sur le site internet de l'association « l'écriture prend le large ».

## **Article 10 : Responsabilité**

L'association « l'écriture prend le large » ne pourra être reconnue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

## **Article 11 : Modification du règlement**

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment en cas de modification de la législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.